

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-six du mois de septembre de l'an deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Franck BOUCHET, M. Bernard MASSOULIER, M. Bertrand JACQUET, M. Christian DETRAZ, M. Daniel BROUZE, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Anita DESUZINGE, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Anne LEPIZZERA, Mme Francine JACQUIER, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etait absente excusée :

Mme Séverine LATOUR a donné pouvoir à Mme DESUZINGE Anita

Etait absent :

M. Gérard BAUDET

Secrétaire de séance : Mme Corinne THUILLIER

Date de la convocation : le 18 septembre 2019

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- **INTERCOMMUNALITÉ : THONON AGGLOMERATION : Fonds de Concours – FPIC 2019**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

I. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 AOÛT 2019**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 août 2019, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. **GROUPE SCOLAIRE :**

1. **SUBVENTION DE NOËL 2019**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est, comme chaque année sollicitée par Mme BONDAZ Anne-Laure, pour le financement d'une subvention de Noël pour l'ensemble des élèves, soit 243 enfants.

Les années précédentes, une subvention de 11 € était allouée par enfant.

M. le Maire propose de verser au Groupe Scolaire Henri CORBET une subvention d'un montant de 2 673 € (11 € x 243 élèves).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'accorder cette subvention d'un montant de 2 673 €, sur le compte de la Coopérative Scolaire Élémentaire.**

III. FINANCES :

1. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : RESTAURANT DU REDON

M. le Maire rappelle la délibération du 29 septembre 2016 portant sur l'attribution de la délégation de service public de type affermage pour le restaurant du Redon pour une durée de 2 ans et 8 mois du 1^{er} mars 2017 au 31 octobre 2019 inclus.

M. le Maire indique qu'il convient donc d'engager la procédure d'une nouvelle délégation de service public. Il rappelle à l'assemblée que la délégation de service public des personnes morales de droit public (commune) est soumise obligatoirement par l'autorité délégante à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes conformément à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En l'occurrence, M. le Maire indique qu'un avis d'Appel Public à candidatures doit être engagé à cet effet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un groupe de travail, en vue de monter un cahier des charges, suivre le dossier et rencontrer les candidats. M. Yves GILLET, M. Didier RENAUD, M. Franck BOUCHET, Mme Dominique JORDAN, Mme Corinne THUILLIER, Mme Anita DESUZINGE, M. Bernard MASSOULIER, Mme Valérie GAILLARD et Mme Martine TETU proposent d'en faire partie. L'annonce devra être posée mi-novembre pour que l'analyse des offres soit faite mi-décembre et que la décision soit votée au Conseil Municipal du mois de Janvier 2020.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide :

- **d'autoriser le Maire à lancer l'Avis d'Appel Public à candidatures dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Restaurant du Redon, propriété communale, pour une nouvelle période de 2 ans et 8 mois qui s'échelonne du 1^{er} mars 2020 au 31 octobre 2022.**
- **de mandater le Maire afin qu'il effectue toutes les démarches nécessaires à cet effet.**

IV. PROJET D'OUVERTURE D'UNE ECOLE DE SKI NAUTIQUE A SÉCHEX

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de M. Martin MOREL concernant la création d'une école de ski nautique au port de Séchex sur la Commune de Margencel, en utilisant l'ancien ponton de la CGN qui n'est plus en service depuis 5 ans. Ce ponton servira uniquement à l'accostage du bateau pour l'embarquement des élèves de l'école de ski nautique. Le projet comprend la pose d'un petit chalet pour l'accueil des élèves ainsi que le stockage du matériel et l'aménagement du ponton permettant l'accessibilité simplifiée au bateau de ski nautique.

La Commune de Margencel doit donner son accord sur le développement de cette école avant que M. MOREL puisse effectuer les démarches administratives auprès de la Préfecture pour la création de la base nautique.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable pour l'ouverture d'une école de ski nautique à Séchex. En effet, plusieurs remarques ont été faites :

- Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire de travaux d'aménagement sur le Débarcadère de Séchex.
- L'installation d'un petit chalet n'est pas envisageable aux alentours du débarcadère par manque de place.
- Le Conseil Municipal conscient du manque de stationnement autour des restaurants, ne souhaite pas voir augmenter le nombre de véhicules au port de Séchex.
- Le Conseil Municipal ne souhaite pas gérer les conflits d'usage avec les autres utilisateurs du débarcadère.

V. INTERCOMMUNALITÉ : THONON AGGLOMERATION : FONDS DE CONCOURS – FPIC 2019

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le conseil communautaire s'est prononcé pour une répartition du FPIC de droit commun tout en prévoyant d'affecter l'équivalent du FPIC « partie communale » en le fléchant par fonds de concours sur des travaux qui vont démarrer pour les 25 communes du territoire. Il s'agit d'une démarche volontariste permettant à l'agglomération de soutenir les projets d'investissement des communes.

Aussi, l'application des textes en vigueur permet à Thonon Agglomération de verser des fonds de concours ayant pour objet de financer la réalisation d'un équipement ou de travaux d'investissement d'un montant identique au prélèvement du FPIC 2019 par commune.

Le bureau communautaire de Thonon Agglomération, lors de sa séance du 9 juillet 2019, a arrêté les modalités de mise en œuvre de cette procédure qui ont été présentées au conseil communautaire le 16 juillet 2019.

Ainsi, la commune a reçu un courrier d'information, auquel une fiche de recensement a été jointe, rappelant les règles de versements des fonds de concours entre une agglomération et ses communes membres.

A ce titre, le conseil communautaire de Thonon Agglomération a validé, lors de sa séance du 24 septembre 2019, le versement de ces fonds de concours à l'appui des fiches de recensement retournées par les communes membres.

Il convient donc d'accepter le versement par Thonon Agglomération du fonds de concours d'un montant de 21298.00 € concernant l'opération d'Extension du Groupe Scolaire de Margencel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-5216-5 VI

VU la délibération de Thonon Agglomération du 24 septembre 2019 approuvant le versement d'un fonds de concours à ses communes membres,

VU la fiche de recensement du 27 août 2019 transmise à Thonon Agglomération,

Il est proposé au conseil municipal,

- **D'ACCEPTER le versement par Thonon Agglomération d'un fonds de concours d'un montant de 21 298.00 €**

VI. QUESTIONS DIVERSES

POINTS TRAVAUX

M. Bernard MASSOULIER fait le point des différents travaux sur la Commune :

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE :

Les travaux de l'extension du Groupe Scolaire avancent bien. Selon le planning les travaux doivent se terminer mi-novembre hors visite de sécurité et levée de réserves éventuelles.

MOULIN PINGET :

L'entreprise CROIX viendra récupérer l'ancienne roue du Moulin Pinget le 7 octobre 2019 pour la réalisation de la nouvelle roue.

Des travaux d'assainissement au Moulin Pinget vont être à prévoir car actuellement les eaux usées du bâtiment sont reversées directement dans le bief. M. MASSOULIER doit reprendre contact avec Thonon Agglomération qui est en charge de l'assainissement sur la Commune.

BIEF :

Mme Marie-Pénélope GUILLET informe le Conseil Municipal que les travaux du bief sont terminés. L'association Patrimoine et Traditions a prévu un nettoyage avant que l'eau soit remise.

ENTREPRISE VUATTOUX :

M. le Maire donne lecture du courrier de M. VUATTOUX concernant la création et l'exploitation de ses locaux. Ces derniers ont été construits sans demande de travaux préalables. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un procès-verbal pour infraction à l'urbanisme va être dressé.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 octobre 2019, à 20h00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR

